

L'an deux mil dix-neuf le 8 août à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents :

AUVINET Françoise, JUIN Gilles, BOUET Alain, HERGUE Eric, COLONNIER Jacky, Marie THOREAU, François LEROY et CANTEAU Denis

Absents ayant donné procuration :

SCHOTT Laurence ayant donné procuration à CANTEAU Denis
CLERGEAU Natacha ayant donné procuration à THOREAU Marie
ALLARD Yves ayant donné procuration à AUVINET Françoise

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal ; Denis CANTEAU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Juillet 2019

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1. DOSSIER ECOLE – AVENANT AU MARCHÉ

Madame Le Maire présente pour chacun des lots les plus-values ou moins-values chiffrées par les entreprises et vérifiées par le Maître d'Œuvre.

Lot 5 Parement de façade – avenant 1 - Devaud :

Parement de façade : moins-value de -1056,00 €

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la moins-value*

Lot 4 Couverture d'ardoise – avenant 1 - Devaud :

Couverture : moins-value de - 714,24 €

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la moins-value*

Lot 8 Plâtrerie Isolation - avenant 2 - Roux :

Plafond coupe-feu sous plancher béton : plus-value +1387.66 €

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la plus-value*

Lot 9 Menuiserie Bois – avenant 1 – Parchard :

Hall sur couloir devis additif : plus value de +337.56

Menuiserie intérieure : plus value de +1108.89 €

Travaux en déduction plinthe: moins value de -562.64 €

Complément menuiserie intérieure : plus value de +403.10

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la plus-value*

Au final, l'ensemble des prestations représentent une plus-value de 904,33 € HT

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE l'ensemble des plus-values et moins-values

AUTORISE Mme le Maire à signer les modifications au marché.

2. OFFRE DE PRÊT BANCAIRE

Compte tenu des travaux complémentaires à l'école, le dépassement prévisible en investissement est de 44 k€. Une ligne budgétaire de 30 k€ avait été identifiée pour les imprévus mais qui ne couvriront pas totalement le dépassement. Compte tenu des taux actuels très attractifs pour les emprunts et le taux d'endettement de la commune faible : la souscription d'un emprunt est intéressante. Cela permettra également de garder une capacité d'autofinancement et d'avoir une trésorerie suffisante pour la prochaine municipalité.

3 organismes bancaires ont été consultés : La Caisse des Dépôts et Consignation, La Poste et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine. Les taux proposés par La Poste sont les plus intéressants et Madame le Maire détaille les différentes propositions (durée, intérêts, ...)

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE la souscription d'un emprunt de 100 000 € sur 12 ans avec un taux fixe de 0,71 % pour une échéance trimestrielle de 2175,19 € soit un remboursement de 8700,76 € /an. Sur les 12 ans, le coût des intérêts s'élève à 4409,12 €

3. RESTORIA HAUSSE DE TARIF CANTINE SEPTEMBRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le prestataire RESTORIA, fournisseur des repas de la cantine scolaire, augmente ses tarifs à compter du 1^{er} septembre de 2.203% hausse basé sur l'évolution de l'indice contractuel sur la base du mois de Mars.

Les tarifs actuellement pratiqué sont de :

Repas occasionnels = 3.50 €
Repas réguliers = 2.90 €

Si on applique la hausse de 2.203%, les tarifs deviennent :

Repas occasionnels = 3.58 €
Repas réguliers = 2.96 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE le prix pour :

Repas occasionnels = 3.60 €
Repas réguliers = 2.96 €

Les nouveaux tarifs seront appliqués aux familles sur les factures du mois d'octobre 2019. Les règlements cantine seront à réactualiser.

4. CASVL – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Mme Le Maire a présenté le rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Quelques chiffres : 47 communes, 100427 habitants, 8800 entreprises, 1000 étudiants, 133 commissions et groupes de travail, effectifs de l'Agglo : 269 agents

Actions réalisées en 2018 (liste non exhaustive) :

-  Pilotage du PLUI,
-  Développement des Transports,
-  Actions dans le domaine de la santé (Centre Communal de la santé ...),
-  Développement des MSAP,
-  Mise à disposition des outils numériques (marchés publics, saison culturelle, ...),
-  Soutien aux activités sportives,
-  Ouverture à toutes les communes de l'école de musique,
-  Développement des activités culturelles et des spectacles,
-  Renforcement de l'image du territoire avec la revitalisation urbaine (notamment 6 villes concernés par Anjou Cœur de Ville),

-  Lutte contre la précarité énergétique
-  Réalisation de travaux pour l'accueil des gens du voyage
-  Accueil de l'entreprise La Tourangelle sur la ZAC de la Ronde

- ✚ Soutien des entreprises, la filière équine
- ✚ Développement Anjou Vélo Vintage
- ✚ Développement des offres de formation et de la filière universitaire
- ✚ Favoriser l'emploi
- ✚ Collecte des ordures et travaux préparatoires pour une uniformisation 2020
- ✚ Fin des travaux du barrage de Rimodan
- ✚ Actions pour développer la consommation d'énergie renouvelable

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

VALIDE le rapport d'activité 2018

5. CASVL – POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

Mme Le Maire présente rapidement le pacte pour la ruralité de la Région Pays de La Loire afin d'accompagner financièrement les commerces en milieu rural. Elle détaille ensuite le règlement d'intervention de Saumur Val De Loire pour accompagner financièrement et directement le commerce, l'artisanat et les services de proximité des centres bourgs. Les entreprises doivent être immatriculées depuis au moins une année : les projets de création et de reprise d'entreprises ne sont donc pas concernés. Le règlement précise la liste des bénéficiaires (moins de 10 salariés, surface de vente inférieure à 400 m², ...), les dépenses éligibles (immatérielles, matérielles, ...) et le montant de la subvention accordée par la CASVL avec un co-financement de l'agglomération et la commune

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le règlement d'intervention pour Saumur Val de Loire

6. Alarme école devis SICLI

Le 25.04.2019 le premier devis concernant l'alarme a été signé pour un montant TTC de 1461.74 € pour 3 alarmes. Suite à a visite de la Socotec lors de la dernière réunion de chantier il s'avère qu'il est nécessaire d'installer quatre autres modules le tout pour un montant total de 1465.30 € TTC. Ce qui donne un montant total pour l'installation du système d'alarme incendie à 2927.04 € TTC.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis complémentaire de Sicli et **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit devis

7. INAUGURATION DE L'ECOLE DES DEUX PROVINCES

Après l'année de travaux sur le Bâtiment scolaire la municipalité organisera une journée inauguration : le matin pour les officiels et l'après midi pour tous les habitants du Coudray

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE la date de l'inauguration au 19 octobre 2019

QUESTIONS DIVERSES

B. Ecole - Travaux

Quelques points seront à suivre plus spécifiquement :

- ✚ Vérifier l'évacuation des eaux usées de la cantine
- ✚ Revoir l'emplacement des interrupteurs mal placés qui ne permettent pas l'ouverture complète des tableaux
- ✚ S'assurer que le tableau électrique positionné dans un local de rangement n'est pas contraire à la réglementation

La réception des travaux est prévu le 21/08/19 à 10h

A 22h15, les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance.